



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 63 CSJ/12

REUNION DU 16 NOVEMBRE 2022

Présents : MM. AZZOUN F – DUPUY G – CHEVANNE T

1 - JEUNES GARCONS

FESTIVAL U13 PITCH

Tirage au sort du 1^{er} tour du FESTIVAL U13 PITCH qui aura lieu le **26 Novembre 2022** sur le terrain du club premier nommé

63 équipes inscrites

15 plateaux de 4 équipes

1 Plateau de 3 équipes

Tirage au sort à 13 h 45 - Début du plateau à 14 h 00

Les clubs désirant jouer le Samedi à 10h devront en faire la demande auprès du district avec l'accord écrit des clubs adverses - Tirage à 09h45 - début des plateaux à 10h00

2 qualifiées par plateaux pour le 2ème tour qui aura lieu le samedi 25 Février 2023

		1	2	3	4
PLATEAU	1	DFCO 1	JDF 21	ASPTT DIJON 2	GENLIS
PLATEAU	2	ASPTT 1	ENT SOMBERNON GISSEY	ST APOLLINAIRE 2	ASFO 2
PLATEAU	3	IS/SELONGEY Stade des Courvelles	TALANT	USCD 2	PLOMBIÈRES
PLATEAU	4	ENT USSE ST REMY 1	MVF	Ent MORVANDELLE	UCCF
PLATEAU	5	QUETIGNY AS	VOUGEOT 2	TILLES FC 2	CHENOVE 2
PLATEAU	6	FONTAINE LES DIJON	FCNCS	IS SELONGEY 2	VAL DE NORGE
PLATEAU	7	CHEVIGNY ST SAUVEUR	Ent CESSEY	ECHENON	AUXONNE
PLATEAU	8	MARSANNAY	SEURRE	LONGVIC 2	FONTAINE LES DIJON 2

PLATEAU	9	GRESILLES FC	TILLES FC 1	FAUVERNEY 2	EF VILLAGES 1
PLATEAU	10	BEAUNE 2	SAULON CORCELLES	ST APOLLINAIRE	ENT MANLAY 1
PLATEAU	11	DIJON ULFE 2	USCD	MEURSAULT	DAIX 2
PLATEAU	12	ASFO	ENT CCOF	UFCO	ST JEAN DE LOSNE
PLATEAU	13	CHENOVE 1	ENT USSE 2	GEVREY	VOUGEOT 1
PLATEAU	14	EF VILLAGES 2	FAUVERNEY 1	RUFFEY STE MARIE	DAIX 1
PLATEAU	15	POUILLY EN AUXOIS	ENT MANLAY 2	BEAUNE 1	US SAVIGNY
PLATEAU	16	LONGVIC	DIJON ULFE 1	CHEVIGNY ST SR 2	

Organisation

Durée des rencontres :

Si plateau de 4 équipes : 2 x 10 min/rencontre Deux qualifiés par plateau

Si plateau de 3 équipes : 2 x 15 min/rencontre Deux qualifiés par plateau

[Règlement jour de coupe](#)

Règlement formule JOUR DE COUPE : voir ci-dessus

Avant chaque rencontre effectuer les défis 1 c 1.

Les résultats sont à inscrire dans les cases Tirs au But.

Classement :

Victoire : 3 pts

Nul : 1pt

Défaite : 0 pt

En cas d'égalité dans le classement, le départage se fera par les résultats des défis 1 c 1.

Les feuilles de matches ainsi que le classement sont à envoyer au District de Côte d'Or par le club recevant.

DATES BUTOIRS

La date butoir pour jouer tous les matchs en retard de U18 à U13 - U15 Féminines - U13 Féminines est Mercredi 14 Décembre 2022.

Les feuilles de matchs et les feuilles de défis jonglages devront être envoyées au secrétariat du District **IMPÉRATIVEMENT** pour le Jeudi 16 Décembre 2022.

La Commission homologuera match perdu 0pt à chaque club pour les matchs non joués

Les feuilles de défis non reçues au Jeudi 16/12/2022 ne seront pas prises en compte et le club recevant aura moins 1 point

À compter du 16/11/2022, les clubs sont tenus d'utiliser la nouvelle feuille de défis jonglages disponible sur le site du District. Ceci concerne la nouvelle méthode de calcul.

Ce n'est plus des croix mais le total des jongles par équipe. (Nouveau règlement)

1-1 FORFAIT

Match 25204119 U18 D3 – A ENT LACANCHE – AUXONNE CS 1 du 12/11/2022

Forfait non déclaré de AUXONNE C.S

La Commission donne match perdu à AUXONNE CS par forfait 0 – 3 -1 point pour en reporter le bénéfice à ENT LACANCHE.

Amende 120 € à AUXONNE CS

1-2 REPROGRAMMATION MATCHS REMIS

Suite au premier tour du FESTIVAL U13 PITCH le 26/11/2022. Les journées 8 en U13 D1 et U13 D3 A – C du 26/11/2022 sont remises au 3/12/2022

Match 25137716 U15 D2 ENT FAUVERNEY – EN TILLES FC du 5/11/2022 remis au 26/11/2022

Match 25211039 U13 D2 – C ST JEAN DE LOSNE – ENT BRAZEY du 5/11/2022 remis au 10/12/2022

1.2 DECLARATION ENTENTE

Suite aux courriels

- D'AUXONNE CS du 12/09/2022
- Des accords des Présidents Cote d'Or et du Jura du 12/09/2022
- De FRI ARCHELANGE et AS MOISSEY du 14/09/2022

La commission entérine l'entente U18 D3 sous le nom de ENT AUXONNE sous les couleurs et le terrain d'AUXONNE POUR LA SAISON 2022/2023

1.3 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

24911478 U18 D1 – A ASFO – CHEVIGNY ST SR du 20/11/2022 se jouera le 19/11/2022 à 19h00

25204124 U18 D3 - A AUXONNE CS – AISEREY IZEURE du 20/11/2022 se jouera à 27/11/2022

24912983 U15 D1 – A DAIX 1 – MARSANNAY du 3/12/2022 se jouera à 16h00 à Marsannay
25137647 U15 D2 – A FCNCS – MARSANNAY 2 du 19/11/2022 se jouera 15h00
25137586 U15 D2 - A USCD 2 – TALANT du 19/11/2022 se jouera à 16h00
25137682 U15 D2 – B FAUVERNEY – BEAUNE 2 du 19/11/2022 e jouera à 13h00
25210170 U15 D3 – A EF VILLAGES – ESVO du 19/11/2022 se jouera à 17h00 à Selongey
25211173 U13 D2 – D ASFO 2 – QUETIGNY 2 du 19/11/2022 se jouera à 13h15
24914035 U13 D1 - B USCD 1 - DFCO du 19/11/2022 se jouera à 12h30
24913681 U13 D1 - QUETIGNY – IS SELONGEY du 19/11/2022 se jouera à 13h00
25211479 U13 D3 – B NOLAY – MANLAY du 8/10/2022 se jouera le 10/12/2022 à 15h00
25211472 U13 D3 – B NOLAY – ECHENON 2 du 19/11/2022 se jouera le 26/11/2022 à 15h00
25211480 U13 D3 – B MANLAY – FCNCS du 15/10/2022 se jouera 19/11/20022 à 15h00 à Lacanche
25210081 U13 D3 – D EF VILLAGES – UFCO du 10/12/2022 se jouera à 15h30
25210505 U13 D2 - A TALANT - PLOMBIERES du 3/12/2022 se jouera à 13h

Match non joué

25212713 U13 D3 – E ST APOLLINAIRE 4 – DAIX FEM 4 du 12/11/2022 remis à une date ultérieure. Les clubs doivent se mettre d'accord pour fixer le match à une nouvelle date

Merci de faire un retour sous huitaine

1.4 COURRIERS

De DAIX : Concernant l'accession U18 pour la phase Printemps, la CSJ ne peut répondre car la phase Automne n'est pas terminée. Vous pouvez vous référer au PV de la Ligue du 28 Juillet.

De l'INSTRUCTEUR : Match 25211578 U13 D3 C VOUGEOT 2 – TALMAY 1 du 22/10/2022

Sur la participation du joueur de TALMAY, la CSJ donne match perdu à Talmay 0-3, -1pt pour en porter le bénéfice à VOUGEOT.

II. CHAMPIONNATS FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via footclub.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :
25286729 U13 FEM EF VILLAGES – LONGVIC du 5/11/2022 ; Plus de date de disponible, les clubs doivent se mettre d'accord sur une date.

La commission prend connaissance des demandes d'inversion des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 25286866 U15 FEM GEVREY – CHENOVE du 3/12/2022 se jouera sur le terrain de CHENOVE Synthétique à 10h00

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

3.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH

RAPPEL

Les feuilles de matchs U18 à U13 G et FEM doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs.

En cas de non-envoi des feuilles de présence de plateau, une amende sera appliquée.

Absence de transmission 50,00 €

Retard de transmission 30,00 €

JOURNEE des 22 octobre 2022

La commission demande au club d'Auxonne de transmettre les feuilles de match ci-dessous pour le Mardi 22/11/2022

<u>22/10/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule D Auxonnais C.S. 1 - Longvic 2	Feuille de match manquante La Commission demande au club d'AUXONNE de faire parvenir la feuille de match
<u>22/10/2022</u>	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Auxonnais C.S. 1 - U.S.C.D Fem 3	Feuille de match manquante La Commission demande au club d'AUXONNE de faire parvenir la feuille de match

•

JOURNEES des 12-13 Novembre 2022

La commission :

- prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec et valide les résultats.
- demande aux clubs de faire le nécessaire pour la prochaine journée afin que la FMI fonctionne

<u>12/11/2022</u>	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Daix 1 - Is-Selongey 1	
<u>12/11/2022</u>	U15 D1 / Phase Automne / Poule A Fontaine D'Ouche As 2 - Beaune A.S. 2	
<u>12/11/2022</u>	U13 D1 / Phase Automne / Poule A Marsannay 1 - Is-Selongey 1	Feuille de match manquante La Commission demande au club de MARSANNAY de faire parvenir la feuille de match
<u>12/11/2022</u>	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Chatillon Colombine 1 - Mir Pont Lam Fc 1	Feuille de match manquante La Commission demande au club de UCCF de faire parvenir la feuille de match
<u>12/11/2022</u>	U15 D2 / Phase Automne / Poule A Montbard Venarey 1 - Marsannay 2	
<u>12/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule E Villages Ent.F. 2 - Is-Selongey 3	Feuille de match manquante La Commission demande au club de EF VILLAGES de faire parvenir la feuille de match
<u>12/11/2022</u>		
<u>12/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule A Ent.Ccof-Scv-Fcsg 2 - Pouilly En Auxois As 1	
<u>12/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule A Chatillon Colombine 1 - Ent.Usse St Remy 3 3	Feuille de match manquante La Commission demande au club de UCCF de faire parvenir la feuille de match

<u>12/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule C Talmay 1 - F.C. Magny S/Tille 1	
<u>12/11/2022</u>	U13 D3 / Phase Automne / Poule C Genlis As 2 - Saulon Corcelles 1	Feuille de match manquante La Commission demande au club de GENLIS de faire parvenir la feuille de match
<u>12/11/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule B Mir Pont Lam Fc 1 - Fontaine Les Dijon F 3	
<u>12/11/2022</u>	U13 D2 / Phase Automne / Poule B Chenove 1 - Tilles F.C. 1	Feuille de match manquante La Commission demande au club de CHENOVE de faire parvenir la feuille de match
<u>12/11/2022</u>	U15 D3 / Phase Automne / Poule B Chevigny St Sauveur 2 - Auxonnais C.S. 1	
<u>12/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Cheminots Dijon Us 1 - Villages Ent.F. 1	
<u>12/11/2022</u>	U13 Feminines / Phase Automne / Poule A Dijon Universite Clu 1 - Marsannay 1	
<u>12/11/2022</u>	U15 Feminines / Phase Automne / Poule A Villers L.Pot 1 - Is-Selongey 1	

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.

